

3 Règles d'or du compost

Aération

Brasser le compost pour permettre l'oxygénation du milieu → évite les mauvaises odeurs.

Humidité régulée

Le compost ne doit pas être sec, ni détrempé.

Equilibre des matières

Les matières doivent être diversifiées : 2/3 de déchets humides et 1/3 de déchets secs.

GESTES À EFFECTUER

- Coupez en petits morceaux les déchets, cela facilitera le compostage.
- Etalez vos déchets sur toute la surface et aérez à chaque apport en brassant avec la griffe.
- Ajoutez 1/3 de matière sèche (broyat de bois).
- Besoin de renseignements ?
Contactez vos référents de site !

GUIDE PRATIQUE DE L'USAGER D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

- Consignes de fonctionnement d'un site de compostage partagé
- Les déchets autorisés et interdits dans les composteurs collectifs
- Règles d'or et gestes à effectuer



1 Fonctionnement d'un site

Le site est composé de trois composteurs (bacs) :

Bac de stockage de broyat (1) : la matière sèche est stockée dans ce composteur.

Bac d'apports (2) : les déchets sont à déposer dans ce composteur.

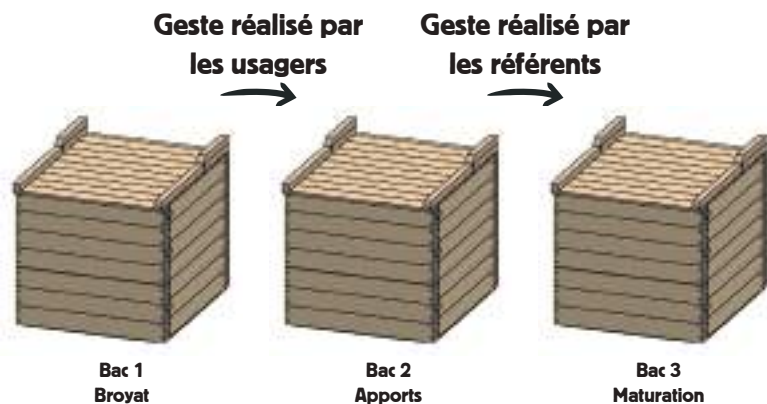
Bac de maturation (3) : lorsque le bac 2 est plein, le compost en cours sera transféré dans ce composteur.

MODE D'EMPLOI

- 1 Videz le contenu de votre bio-seau dans le bac 2 destiné aux apports.
- 2 Etalez vos déchets sur toute la surface et mélangez les avec la griffe sur 10 cm de profondeur.
- 3 Prenez de la matière sèche dans le bac 1 puis recouvrez vos biodéchets.

Astuce

1/3 de seau de matière sèche pour 1 seau de biodéchets



2 Les déchets autorisés et interdits dans le bac



Epluchures



Fruits et légumes abîmés (coupés en morceaux)



Marc de café et sachets de thé



Coquilles d'oeuf écrasées



Restes de repas



Fleurs fanées (petites quantités)



Déchets d'origine animale



Produits laitiers



Déchets verts



Matières non biodégradables



Sacs en plastique, sacs dits «compostables»



Pain

Pour toute question, contactez le SIRTOM :
03 85 59 26 98 / compostage@sirtomgrosne.fr